

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 4 juin 2010, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents monsieur le conseiller Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Charles Méthé, maire suppléant.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h par monsieur Charles Méthé.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h avec quatre membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

- 10.06.04.01** Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant : point 9.6 Embauche de Alexandre Slight comme guide touristique dans le cadre du Programme Carrière-Été.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux de la session spéciale du 30 avril 2010, de la session spéciale du 14 mai 2010 et de la session régulière du 14 mai 2010

- 10.06.04.02** Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 30 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

- 10.06.04.03** Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

- 10.06.04.04** Madame Marie-Paul Bourassa propose l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2010 avec les modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

L'employé de voirie a rencontré monsieur Marcel Sirois pour établir les endroits où il peut y avoir creusage de fossés et y recueillir le remblai pour ses fins personnelles.

J'ai participé au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec à Québec du 19 au 21 mai.

Les travaux de l'arpenteur pour l'échange de terrains avec Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury et pour l'École Fraser ont été faits le 18 mai.

Les citoyens ont été informés de l'offre de la Municipalité pour l'achat d'extincteurs chimiques à prix réduits.

Les personnes abonnées au service Internet qui reçoivent le signal de la tour du Chemin du Phare ont été créditées rétroactivement au 19 avril 2010.

La demande de financement pour l'amélioration du réseau routier a été envoyée le lundi 17 mai.

Les travaux d'électrification du garage ont été faits le 1^{er} juin. Par la même occasion des travaux électriques ont été faits dans la cave du bureau municipal suivant les recommandations de l'inspection qui avait été faite dans le cadre des visites de domicile.

Les réparations au camion de voirie ont été faites.

Les 40 tonnes de gravier ont été livrées.

Monsieur Jean-Marc Grenier n'a pas fait la collecte des grosses vidanges. En raison du court délai, la date de la collecte ne pouvant être modifiée, il n'a pas été possible de modifier les réservations sur le traversier pour permettre à Monsieur Grenier de faire la collecte et le transport du matériel dans un délai de 48 heures.

Les personnes ayant fait des demandes de permis ont été informées des décisions du conseil.

6. Rapport du Maire

Les visites préventives des maisons dans le cadre de la prévention des incendies se déroulent bien. Notre réglementation devra être revue.

L'épandage de l'abat-poussière a été fait rapidement.

Au nom du conseil, monsieur Mathé offre ses plus sincères condoléances à madame Rolande Langlois à l'occasion du décès de son mari monsieur Jean-Marc Talbot.

7. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions portent sur la sécurité à établir à l'entrée du Centre de tri là où la Société des traversiers du Québec (STQ) a entreposé ses matériaux granulaires, l'érosion du côté nord du chemin à la hauteur de chez Jacques Fraser qui peut être dangereux pour les automobilistes et l'affichage important sur l'île de maisons à vendre qui donne une mauvaise image pour l'île et ses commerces.

8. Affaires en cours

8.1 Politique familiale

Madame Marie-Paul Bourassa dépose le rapport du comité. Il y a eu une rencontre avec les membres du conseil pour présenter le plan d'action. Des critères ont été fixés afin d'établir les priorités. Il y aura une rencontre sur le plan d'action avec les membres des conseils d'administration des organismes le 12 juin.

En ce qui concerne l'utilisation du chapiteau, les éléments suivants sont à régler :

- l'alimentation en eau par un puits ou par cruche d'eau ;
- l'alimentation électrique par génératrice ou par filage ;
- les toilettes sèches

10.06.04.05

Monsieur Francis Michaud propose que le directeur général demande une soumission à un entrepreneur électricien pour établir une comparaison entre une installation électrique avec un enfouissement du filage partant du dernier poteau au Phare jusqu'au chapiteau et une génératrice.

Adoptée à l'unanimité

Il est convenu qu'il est impossible de faire un puits rapidement et que les organisateurs d'activités au chapiteau devront voir eux-mêmes au transport de cruches d'eau.

8.2 Projet de règlement numéro 133 relatif aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et à d'autres activités de commerce

Il est demandé de réduire le plus possible le nombre d'articles du projet de règlement afin d'en simplifier sa mise en œuvre.

8.3 Achat d'un réservoir pour le fuel de 250 gallons de dimension 38 po. x 61 po.

Il est demandé de poursuivre les négociations avec les entreprises pour avoir un prix plus bas.

8.4 Achat de luminaires pour le projet Éclairage de la Marina dans le cadre d'une subvention d'Hydro-Québec

Une recherche sur Internet pour connaître des modèles de lumière pouvant éclairer discrètement le quai a résulté par le choix du modèle «Lampe solaire pour quai DockLite» qui se vend au prix de 30,78 \$ / l'unité par une entreprise ontarienne. Une entreprise de Rivière-du-Loup a commandé quelques exemplaires de ce luminaire. Une personne de la Marina du Gros Cap ira voir le modèle visé chez cette entreprise de Rivière-du-Loup. La décision est reportée à la prochaine session du conseil après rapport de vérification du modèle en cause.

9. Affaires nouvelles

9.1 Demande de gratuité pour le service internet de madame Brigitte Émond

Madame Brigitte Émond a déposé une lettre faisant état des problèmes de transmission de signal pour le service Internet qu'elle rencontre depuis le mois de septembre 2009. Madame Émond a effectué des vérifications à l'intérieur de la maison et à ses équipements pour connaître la cause du problème. Le manque de signal a été constaté par les techniciens. Le problème provient d'une interférence entre un bâtiment voisin, nouvellement construit, et la tour du bureau municipal. L'antenne devra être déplacée au sommet de sa maison. Madame Émond demande le remboursement du service déjà payé depuis la constatation du problème.

10.06.04.06

Considérant que le problème ne provient pas des équipements vendus par la municipalité ou de la tour de transmission ;
Considérant que la municipalité a une obligation de fournir le service, s'il est payé.

Madame Louise Newbury propose de reporter la décision à la prochaine session du conseil pour analyse.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Achat de gravier

10.06.04.07

Considérant le besoin en gravier pour les réparations à effectuer sur les chemins ;
Considérant l'opportunité de faire entrer trois camions de 20 tonnes de gravier 0 ½ au même prix que l'an dernier ;

Monsieur Charles Méthé propose que la Municipalité achète auprès des Entreprises Camille Dumont 60 tonnes de gravier 0 ½ au prix de 24 \$ la tonne, incluant la taxe sur les carrières et sablières, plus les taxes fédérale et provinciale. Le prix comprend le coût du transport.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Projet de loi 88 sur la compensation aux municipalités pour la collecte sélective : report de la pleine compensation

10.06.04.08

Considérant que dans l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013, signée en 2006 entre le gouvernement et les municipalités québécoises, il était prévu une compensation à 100 % des coûts de la collecte sélective des matières recyclables dès 2010 ;

Considérant que le Projet de loi 88, qui porte surtout sur le cadre financier de la collecte sélective des matières recyclables, annule l'engagement du gouvernement pour une pleine compensation en 2010 et que les municipalités devront attendre en 2015 pour avoir une compensation de 66,5 % ;

Considérant les demandes formulées par l'Union des municipalités du Québec :

- une véritable compensation à 100 % de l'ensemble des coûts des services de collecte sélective dès 2010 ;
- l'inclusion de l'ensemble des dépenses qui sont actuellement admissibles au remboursement et qui seraient désormais exclues par le Projet de loi 88, tel que les coûts de fourniture, de distribution et d'entretien des bacs roulants, les frais de gestion et de suivi des contrats, les frais d'administration générale, les coûts municipaux d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
- une contribution financière des journaux ;
- un facteur de performance équitable pour les municipalités ;
- l'abandon des pénalités aux municipalités pour retard à produire des déclarations ;
- des modalités plus souples et rapides de versement de la compensation aux municipalités ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et qu'une lettre soit envoyée au premier ministre, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au député de Rivière-du-Loup pour demander des amendements au Projet de loi 88 afin d'obtenir une véritable pleine compensation des coûts de la collecte sélective.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Révision des coûts des permis

10.06.04.09

Considérant qu'il y a des iniquités entre les coûts de divers permis ;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la tarification ;

Monsieur Charles Méthé propose que le conseil mandate madame Louise Newbury pour faire l'étude de la tarification actuelle des demandes de permis et de faire une recommandation au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Utilisation du matériel de remblai de la Sablière

Considérant qu'il faut naturaliser la sablière ;

Considérant que le matériel granulaire provenant des stationnements qui a été déposé par la Société des Traversiers du Québec est adéquat dans une large mesure ;

10.06.04.10

Monsieur Francis Michaud propose que la Municipalité conserve le matériel granulaire que la Société des Traversiers du Québec a déposé à la sablière et qui provient des terrains qui ont été aménagés pour le stationnement de courte durée et de longue durée, bien que cela ait été fait sans l'autorisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.06.04.11

Monsieur Francis Michaud propose que la Municipalité demande, par lettre, à la Société des Traversiers du Québec :

Qu'elle retire les débris, tels tuyaux de ciment et de plastique, blocs de ciment et briques, planches de bois, et qu'ils soient amenés hors de l'île dans un centre de traitement approprié, et que les tas de terres qu'elle a déposés soient nivelés de façon à garder l'endroit propre et sécuritaire ;

Qu'elle réalise dans les plus brefs délais l'aménagement du terrain aux alentours de la grange, future gare maritime, et à l'entrée de la résidence de monsieur Francis Michaud ;

Que d'ici le 24 juin, elle enlève le gravier qui recouvre la Route du Quai-d'en-Bas pour le remplacer par du gravier 0 1/2. pour des raisons de sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Embauche de Alexandre Slight comme guide touristique dans le cadre du Programme Carrière-Été

10.06.04.12 **Madame Louise Newbury propose** que le conseil embauche Alexandre Slight comme guide touristique dans le cadre du Programme Carrière-Été aux conditions établies dans la demande de soutien financier présentée par la Municipalité et acceptées par le Ministère du développement des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de permis de construction et de rénovation de Monsieur Charles Méthé, 3902, chemin de l'Île

Monsieur Charles Méthé se retire de la discussion.

10.06.04.13 Considérant les demandes de permis déposées par Monsieur Charles Méthé pour la construction d'un nouveau bâtiment secondaire de 12 pi par 8 pi. localisé à 60 m environ de la ligne des hautes eaux
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur Charles Méthé pour la construction d'un nouveau bâtiment secondaire de 12 pi par 8 pi. localisée à 60 m environ de la ligne des hautes eaux, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Demande de permis de rénovation de Madame Linda Newbury, 6101, chemin de l'Île

La demande sera étudiée à la prochaine session du conseil afin de vérifier si le bâtiment a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure.

10.3. Demande de permis d'affiche de la Corporation des maisons du Phare, 2803, chemin du Phare

10.06.04.14 Considérant la demande de permis déposée par la Corporation des Maisons du Phare pour l'installation d'une affiche de 36 po par 48 po à l'entrée du terrain annonçant la Route des Navigateurs ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte l'installation d'une affiche de 36 po par 48 po annonçant la Route des Navigateurs et qu'elle soit située à l'arrière du stationnement (coté nord-ouest) à l'entrée du site du Phare.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Le Circuit touristique débutera bientôt ses activités.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Les panneaux d'affichage format fumoir sont en préparation.

11.3. Société Inter-Rives – Charles Méthé

Il y aura une nouvelle rencontre le 21 juin à Québec avec la Société des Traversiers et la Société Inter-Rives faisant suite à la rencontre du 19 mai. À cette occasion, nous rappellerons aux représentants de la STQ les travaux à faire à l'entrée de chez Francis Michaud et devant la grange qui devaient être faits au printemps.

10.06.04.15 **Madame Louise Newbury propose** que le conseil rédige ses demandes relatives au transport et les critères dont il faut tenir compte pour un nouveau bateau.

Adoptée à l'unanimité

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Les demandes de subventions vont bien. Il y a eu réaménagement du sous-sol de la Maison du gardien pour y faire deux chambres, une salle de lavage, une chambre froide et un espace de rangement.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

La programmation des «Mardis de la culture» est presque complète. Il manque une conférence.

La Corporation de la Culture et des Loisirs a tenu son assemblée générale le 21 mai. Un nouveau conseil d'administration de 5 membres a été élu.

10.06.04.16 Considérant les demandes faites par la Corporation de la Culture et des Loisirs

Madame Marie-Paul Bourassa propose que le conseil adopte les demandes suivantes :

Que le conseil d'administration de la Corporation de la Culture et des Loisirs ait la permission d'utiliser l'adresse du bureau municipal pour la réception de son courrier ;

Que le bureau municipal achemine via les courriels des contribuables l'annonce des activités pour la Fête nationale dont le texte sera rédigé par la CCL ;

Que le CA ait la possibilité de tenir ses réunions dans une des salles de réunion du Bureau municipal ;

Que le CA ait la possibilité d'avoir un endroit pour conserver ses archives et pour y entreposer les articles de loisirs, sous la responsabilité de madame Lucille Vien ;

Que pour la journée de la Fête Nationale, soit le 24 juin, la Municipalité prête à la Corporation deux radios de communication.

Que la Municipalité accorde un don de 100 \$ à la Corporation de la Culture et des Loisirs pour l'organisation des activités et prête le chapiteau pour la tenue des activités.

Adoptée à l'unanimité

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

11.6.1 Projet d'un camp de jour sur l'Île Verte

10.06.04.17 Considérant que la Municipalité est membre de l'Unité Régionale en loisirs et sport du Bas-St-Laurent;

Considérant que la Municipalité peut être admissible à un programme de soutien financier en loisir pour l'acquisition de matériel pour l'organisation d'un nouveau projet;

Madame Louise Newbury propose que le directeur général soit autorisé à signer et déposer une demande d'aide financière auprès de l'URLS pour le projet de camp de jour sur l'Île Verte à l'été 2010

Adoptée à l'unanimité

11.6.2 Demande d'aide financière pour le camp de jour

10.06.04.18

Considérant les parents de jeunes enfants de l'île ont décidé d'être porteur d'un projet de camp de jour à l'été 2010;

Considérant que les parents jugent important que les deux personnes qui seront embauchées soient formées adéquatement;

Considérant que l'URLS offre une formation pour les animateurs les 12 et 13 juin ;

Monsieur Charles Méthé propose que la municipalité accorde une aide financière de 225,76 \$ à l'organisation d'un camp de jour afin de couvrir les frais de formation pour les deux animateurs.

Adoptée à l'unanimité

11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Aucun rapport.

12. Rapport du directeur général

L'arpenteur Michel Côté est venu le mardi 18 mai pour faire l'établissement des parties de terrain à échanger avec Madame Linda et Messieurs Marc et Normand Newbury et pour le piquetage de l'École Fraser.

Monsieur le Maire et moi-même avons rencontré des représentants de la fabrique pour clarifier la propriété et l'usage de certains biens. Il a été convenu qu'un écriteau sera mis sur la porte conduisant au local de remisage de certains biens de la fabrique signifiant que cet espace est restrictif à la Fabrique. En ce qui concerne l'ameublement du presbytère, autre que les meubles de la cuisine, un écrit sera fait pour signifier que la Fabrique les cède à la Municipalité afin qu'ils servent à la communauté (à la future bibliothèque ou au bureau municipal) et que si la Municipalité désire s'en départir elle devra d'abord les offrir à la Fabrique.

Le chapiteau a été reçu et monté le mardi 1er juin. Un constat écrit de son état sera fait. Il est envisagé de faire un deuxième système d'ancrage (piquets et sangles) pour éviter d'enlever les piquets qui ont été posés pour fixer le chapiteau. Il reste à régler la question de l'éclairage

Des gens ont fait part au personnel de la Municipalité qu'ils étaient insatisfaits de la façon dont les arbres sont distribués. En général les gens pensent qu'il serait mieux d'avoir un point de rencontre, en faire la journée de l'arbre comme dans plusieurs villages. Ainsi, pour le choix des arbres, tout le monde aurait droit aux mêmes variétés et les gens estiment que ce serait un moment de plus pour favoriser les rencontres entre les gens de l'île.

Nous avons finalement trouvé un garage pour prendre les pneus de tracteur. Le garage GCR de Rivière-du-Loup charge 19,38 \$ pour les pneus de 14 9/13 po de diamètre et 29,75 \$ pour les pneus de 18 po de diamètre. J'ai donc demandé à Gaétan de disposer de ces pneus lors de sorties pour le recyclage et les grosses vidanges.

Au congrès de l'ADMQ, il a été possible d'obtenir de l'éclairage sur :

- *les pouvoirs dont dispose le directeur général* : le Code municipal et la Loi des cités et villes donnent des pouvoirs et responsabilités différentes au directeur

général dans notre pratique le conseil donne au directeur général des pouvoirs et responsabilités que l'on retrouve dans la Loi des cités et villes. Le conseil peut par règlement ajouter des pouvoirs et obligations au directeur général pour intégrer ceux qui se trouvent dans la Loi des Cités et villes et faire des délégations de pouvoir afin de faciliter l'exécution de certaines décisions

- *les nouvelles règles d'éthique dans l'octroi des contrats municipaux* : tenir à jour sur Internet une liste des contrats conclus qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ depuis 2008, utilisation obligatoire du site SEAO pour les appels d'offres de contrats de 100 000 \$ et plus, ce site est opéré par une entreprise privée, CGI. La publication est gratuite, sauf pour la publication d'addendas, mais les documents sont vendus par CGI. Il deviendra obligatoire que les documents soient vendus par CGI. Les soumissions sont déposées au BDSQ. Par cela, le gouvernement veut éloigner les élus et les fonctionnaires et employés municipaux des entreprises.
- *les assurances de biens et de responsabilités civiles* : les bases de règlement, la règle de proportionnalité, la responsabilité à l'égard des organismes associés à notre police, délai de prescription pour la réclamation d'un citoyen ;
- *l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* : la personne responsable de l'accès à l'information, confidentialité des documents provenant de tiers, de professionnels, les plaintes des citoyens

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

Contrats pour la réalisation des installations septiques et travaux de plomberie

10.06.04.19 Considérant que 15 mois se sont écoulés entre l'octroi du contrat à Excavation Yvan Lévesque pour la réalisation des installations septiques au bureau municipal et l'exécution des travaux en raison de la congestion dans le transport du matériel et des équipements par bateau ;
Considérant que pendant cette période le prix du matériel a augmenté ;
Considérant qu'un montant supplémentaire de 400 \$ est justifié et que le prix demeure la plus basse soumission.

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte de payer des frais supplémentaires de 400 \$ à Excavation Yvan Lévesque pour la réalisation des installations septiques au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

10.06.04.20 Considérant que le raccordement des installations septiques au conduit du bureau municipal a dû être déplacé ;
Considérant que ce déplacement n'était pas prévu dans l'appel d'offres et que cela a nécessité d'enlever et de réinstaller la toilette ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte de payer à Plomberie Hector Cyr la somme de 290,90 \$ pour des travaux supplémentaires qui ont dû être faits pour le raccordement des installations septiques au conduit d'égout du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

10.06.04.21 **Madame Louise Newbury propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe 1 au montant de 43 148,57 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

Lettre de Madame Michèle Dionne

- 10.06.04.22** **Madame Louise Newbury propose** qu'une liste de tous les commerces soit remise aux personnes et entreprises qui doivent réaliser un contrat pour la municipalité sur le territoire de la municipalité afin qu'elles fassent elles-mêmes leurs choix d'hébergement et de restauration.

Adoptée à l'unanimité

Lettre du comité de santé

- 10.06.04.23** **Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité fasse un don de 250 \$ au Comité de santé pour la tenue d'une assemblée publique sur le projet de desserte à marée basse le 16 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité

15. Affaires diverses

Demande de monsieur Michel Mainville

Afin de permettre aux gens de se rendre à la plage à partir du chemin municipal, Monsieur Michel Mainville a aménagé et entretenu un sentier sur son terrain. Monsieur Mainville demande la collaboration de la Municipalité pour enlever les branches séchées qui ont été coupées et qui se trouvent le long du sentier. La Corporation de gestion et de développement touristique a déjà été saisie de la demande et organisera une corvée.

16. Levée de l'assemblée

- 10.06.04.24** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Charles Méthé propose** la levée de l'assemblée à 23 h.

Adoptée à l'unanimité

Charles Méthé, Maire suppléant

Denis Cusson, Directeur général